

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2026



SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Equilibre du budget	Page 4
1. La section de fonctionnement	Pages 5 – 16
1.1. Les recettes	
1.1.1. Les recettes fiscales	
1.1.2. Les dotations/compensations/participations	
1.1.3. Les autres recettes	
1.1.4. Les recettes d'ordre	
1.1.5. Le résultat de fonctionnement reporté	
1.2. Les dépenses	
1.2.1. Les dépenses des services	
1.2.2. Les charges de personnel	
1.2.3. Les atténuations de produits	
1.2.4. Les autres charges de gestion courante	
1.2.5. Les dépenses financières	
1.2.6. Les charges spécifiques	
1.2.7. Les provisions	
1.2.8. Les dépenses d'ordre	
1.3. Les ratios d'analyses financières	
2. La section d'investissement	Pages 17 - 21
2.1. Les recettes	
2.1.1. Les recettes d'équipement	
2.1.2. Les recettes financières	
2.1.3. Les travaux pour compte de tiers	
2.1.4. Les recettes d'ordre	
2.2. Les dépenses	
2.2.1. Les dépenses d'équipement	
2.2.2. Les dépenses financières	
2.2.3. Les dépenses d'ordre	

PREAMBULE

L'INTERET GENERAL COMME SEULE BOUSSOLE

L'année 2026 est marquée par le renouvellement des assemblées ; le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit donc le report de la date du vote du budget du 15 au 30 avril.

Le budget primitif n'a pas fait l'objet d'un vote avant les élections municipales.

Les délais impartis avant l'envoi réglementaire des 12 jours avant l'adoption du budget étant serrés et pour le bon fonctionnement de l'institution, le budget présenté s'appuie pour l'essentiel sur ce qui a été préparé par l'équipe précédente. Cependant, il intègre les premières actions en faveur d'une politique « famille » axée sur la santé, la pratique d'une activité physique et une alimentation saine.

Notre santé est déterminée par notre lieu de vie, l'offre médicale, le niveau de revenu, la qualité de l'air, l'accès à une alimentation saine, le bruit....Investir dans la santé des enfants c'est investir pour l'avenir.

« Les aliments sont des marqueurs sociaux » d'après les Nourritures affectives de Boris Cyrulnik.

C'est ainsi que ce premier budget s'inscrit dans la philosophie de notre projet de mandat : « bien grandir, bien vivre, bien vieillir » à Périgueux.

Nos premières actions confirment nos engagements de campagne :

- Améliorer la vie quotidienne par un travail sur la propreté, la sécurité, l'entretien du patrimoine et la simplification des déplacements urbains,
- Accompagner chaque famille tout au long de sa vie, faciliter l'accès aux soins et renforcer l'autonomie par une politique ambitieuse et équitable,
- Rendre Périgueux plus attractive en agissant sur le commerce, la culture, le sport, les animations.

L'objectif premier de ce budget sera d'assainir les finances en limitant le recours à l'emprunt, sans augmenter la pression fiscale, tout en préservant les épargnes par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes, en maintenant un niveau de service de qualité.

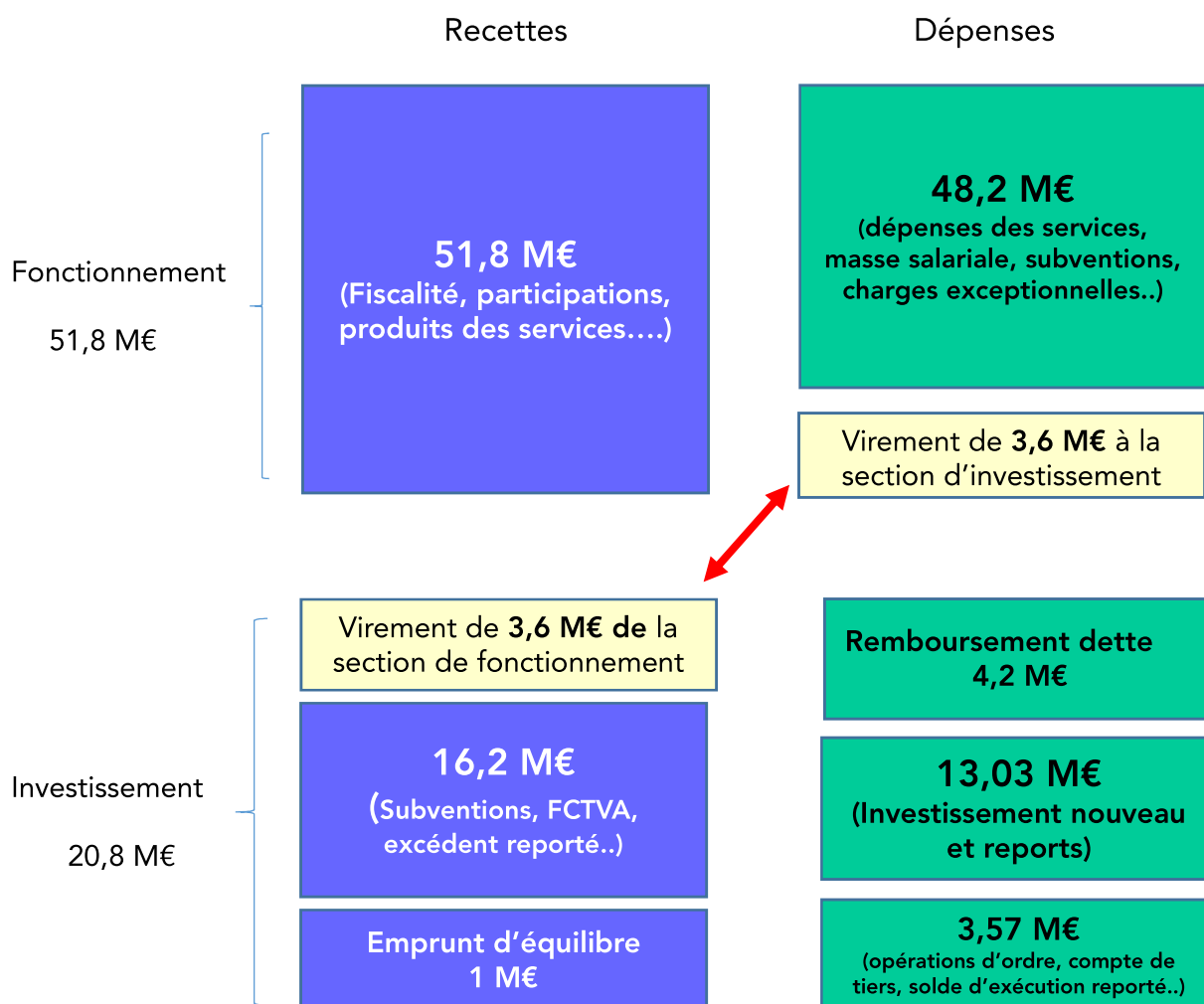
La priorité sera donnée également aux travaux d'entretien du patrimoine et de la voirie.

Le présent rapport retrace les opérations inscrites en fonctionnement et en investissement qui seront conduites en 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 est présenté en équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 72 655 763,40 €.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	51 809 200,00	49 331 596,97
Résultat de fonctionnement	0	2 477 603,03
TOTAL	51 809 200,00	51 809 200,00
Investissement	13 503 000,00	17 547 950,59
Restes engagés	4 564 386,21	3 298 612,81
Solde d'exécution reporté	2 779 177,19	0
TOTAL	20 846 563,40	20 846 563,40
TOTAL DU BUDGET	72 655 763,40	72 655 763,40



TOTAL : 72,6 M€

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES RECETTES

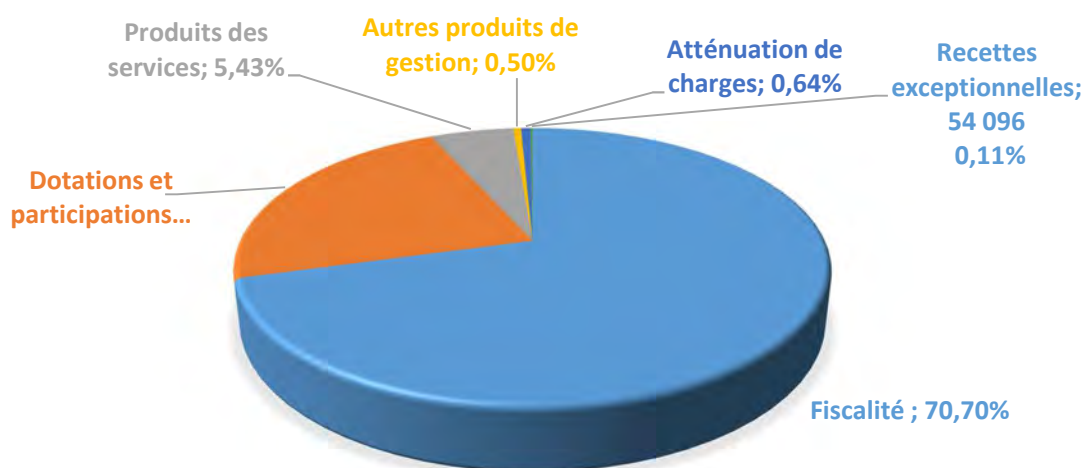
Les recettes globales (réelles et ordre) de fonctionnement s'élèvent à 51 809 200,00 € contre 51 410 400,00 € en 2025.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 48 923 596,97 € et présente une hausse de 1,7 %, auxquelles il faut rajouter le résultat de fonctionnement reporté de 2 477 603,03 € et les opérations d'ordre pour 408 000,00 €.

Les recettes réelles se composent principalement des recettes fiscales, des dotations de l'Etat et des produits des services.

Ces recettes, sincères et estimées d'après le dernier compte financier 2025, permettent de couvrir les dépenses courantes de fonctionnement.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	%
Chapitre 73 : fiscalité	32 971 100,00	33 926 580	34 695 000	34 589 500	- 0,3
Chapitre 74 : dotations et participations	10 575 722,00	10 232 000	10 475 000	11 065 000	+ 5,6
Chapitre 70 : produits des services	1 886 430,00	2 405 000	2 326 000	2 657 000	+ 14,2
Chapitre 013 : atténuation de charges	255 000,00	285 000	360 000	311 000	- 13,6
Chapitre 75 : autres produits de gestion	181 600,00	215 000	237 000	247 000	4,2
Chapitres 76 et 77 : recettes exceptionnelles	76 998,95	56 365 ,32	2 298,07	54 096,97	
TOTAL recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté	45 946 850,95	47 119 945,32	48 095 298,07	48 923 596,97	1,72



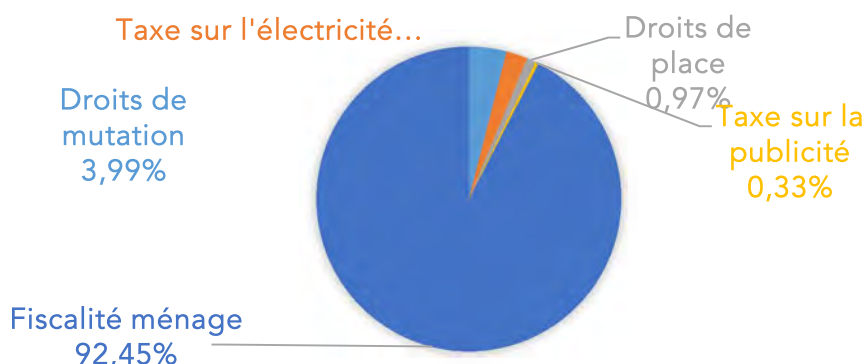
1.1.1 Recettes fiscales

Elles représentent 70,7 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement pour un montant de 34 589 500 €, soit une baisse de 0,3 % par rapport à 2025.

Constituées du produit des taxes directes locales, des attributions de compensation (reversement de la fiscalité par le Grand Périgueux) et de taxes indirectes, elles sont scindées en deux chapitres :

- Le chapitre 731 « fiscalité locale » pour 30 071 000 € ;
- Le chapitre 73 « impôts et taxes » pour 4 518 000 €.

→ **A. Fiscalité locale**



a) Le produit des contributions directes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires) est attendu à hauteur de 27,8 M€.

Les bases d'imposition prévisionnelles utilisées pour établir le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif sont notifiées par la Direction Départementale des Finances Publiques pour l'équilibre du budget.

Les taux d'imposition communaux sont maintenus à leur niveau de 2025. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est ainsi fixé à 68,52 % ; celui sur les propriétés non bâties (TFNB) à 105,50 % et le taux de taxe d'habitation (THRS et THLV) est maintenu à 14,58 %.

La progression du produit est donc uniquement liée à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dictée par l'Etat, en lien avec l'inflation constatée qui n'est que de 0,8 % cette année contre 1,7 % l'année précédente.

b) Droits de mutation à titre onéreux (DMTO):

Les droits de mutation constituent une ressource importante. Même si nous avons pu constater une reprise des transactions immobilières en 2025 (produit perçu 1,219 M€), la conjoncture actuelle nous amène à être prudent avec une inscription de 1,2 M€.

c) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) :

Depuis le 1er janvier 2023, la Direction Générale des Finances Publiques se charge de la gestion de la taxe. Le calcul de la taxe intérieure sur les consommations finale d'électricité (TICFE) correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre N-1 et N-2.

Même si il est difficile d'estimer les consommations d'électricité, cette recette est estimée au projet de budget primitif 2026 à 680 000 €.

d) Droits de place :

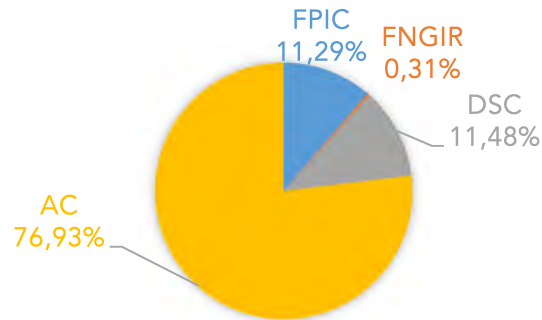
L'inscription budgétaire est de 291 500 €, en hausse de 7,5 % ; Elle comprend les redevances d'occupation du domaine public des terrasses et des marchés. Elle intègre cette année le premier reversement de recettes de 2025 de l'aire de stationnement de camping-cars donné en gestion à la société Camping Car Park au 1er juillet de l'année dernière.

e) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : La TLPE est estimée à 100 000 €.

Ce produit est en diminution s'expliquant par la suppression de certains dispositifs publicitaires

➔ **B. Impôts et taxes : 4 518 000 €**

Ce chapitre est composé de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire, du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).



a) Attribution de Compensation (AC) : celle-ci est notifiée à 3 475 550 €.

Rappel des AC :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3 321 069	3 172 667	3 172 667	3 219 379	3 265 956	3 475 692	3 475 600	3 475 550

2019 : eau / 2020 : assainissement/chemins de randonnée (transfert vers le Grand Périgueux)
2023 : reprise de la compétence tourisme

b) Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : son montant est notifié par le Grand Périgueux à 518 450 € contre 520 404 € en 2025.

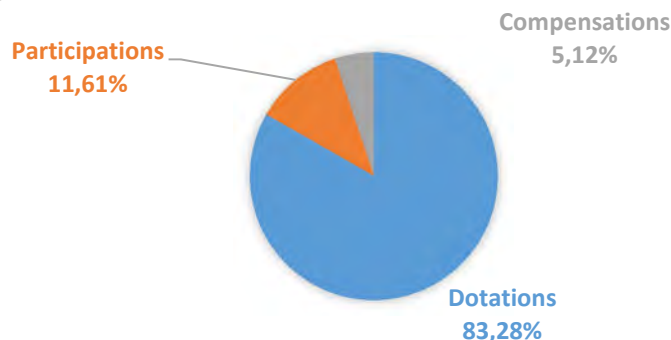
c) Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC): L'enveloppe du FPIC est gelée à 1 Md€ en loi de finance. Son montant ne sera notifié par l'Etat qu'à la fin du 1er semestre 2026. La prévision s'élève à 510 000 €, avec une répartition maintenue entre le Grand Périgueux et les communes, respectivement à 45/55.

d/ Fond National des Garanties Individuelles des Ressources : Le FNGIR est reconduit à 14 000 €.

Au total, la fiscalité s'élève à 34 589 500 € € contre 34 695 000 € en 2025.

1.1.2 Dotations, compensations fiscales et participations

Ce chapitre progresse de 5,6 %.



→ A. Les dotations :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

a) Dotation Forfaitaire : 6 355 000 €

La dotation étant calculée sur le nombre d'habitants, celle-ci est en baisse de 74 572 €, la ville ayant perdu 864 habitants au dernier recensement.

b/ Dotation de Solidarité Urbaine : 1 845 000 €

La DSU est versée aux communes urbaines selon leur position dans un classement issu d'un calcul intégrant quatre variables de la commune : le potentiel financier, la proportion de logements sociaux, la proportion de bénéficiaires d'aide au logement et le revenu moyen par habitant.

La Ville présente des ratios liés à la situation sociale du territoire entrant dans la cible de cette dotation. Elle se positionnait en 2025 au 353^{ème} rang sur environ 800 communes concernées.

L'enveloppe de la DSU en loi de finances étant en hausse (+150 M€), le montant prévu au budget est de 1 845 000 €.

c/ Dotation Nationale de Péréquation : 785 000 €.

La DNP est une dotation dont l'évolution est difficilement prévisible en raison de ses complexes mécanismes de répartition.

d/ Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses d'entretien : 5 000 €.

e/ Autres dotations:

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) comprenant la part « hygiène et santé » est maintenue au même niveau que celui de 2025 soit 181 000 €.

De même, la dotation pour les titres sécurisés est fixée à 38 000 €.

La dotation de recensement est prévue à 5 600 €.

Au total, les dotations seront inscrites à hauteur de 9 214 600 € contre 9 000 800 € en 2025.

→ B. Les compensations

Les compensations fiscales de taxes foncières perçues par la Ville de Périgueux en contrepartie de la perte de ressources consécutive aux exonérations accordées par l'Etat en matière de fiscalité directe locale, sont estimées à 566 100 €.

→ C. Les participations

Les participations sont estimées à 1 284 300 €. Elles se répartissent principalement entre :

a/ Etat : 172 900 €, principalement :

- 45 000 € pour le fonctionnement de la Maison France Services ;
- 24 393 € : pour l'exercice de la compétence en matière d'accueil du jeune enfant. Cette subvention sera à reverser au Grand Périgueux qui détient la compétence ;
- 22 000 € de participations pour les contrats d'avenir et contrat adulte-relais ;
- 20 000 € au titre de la participation de l'Etat pour la dématérialisation des actes d'Etat civil (adhésion au service COMEDDEC) ;
- 12 000 € : remboursement pour l'organisation des élections.

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est supprimé en 2026 (pour rappel, il s'élevait à 74 500 € en 2025).

b/ Région : 10 000 € pour le fonctionnement du service labellisé Villes d'Art et d'Histoire.

c/ Département : 19 900 € pour le Festival du Livre Gourmand et 20 000 € de remboursement de mise à disposition de gymnases pour les collèges.

d/ **Grand Périgueux** : 18 000 € de fonds de soutien aux créations des maisons France Services et pour diverses actions dans les quartiers Politique de la Ville.

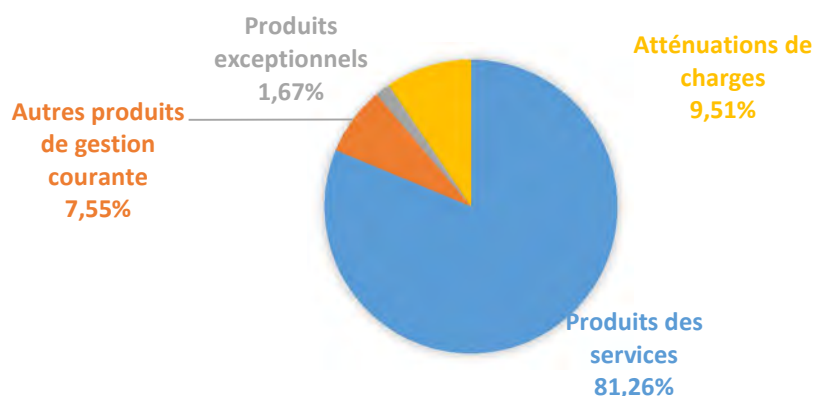
e/ **Autres organismes** : Les participations diverses sont estimées à 1 043 000 €.

On peut citer, entres autres :

- Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales pour les activités périscolaires et extrascolaires, le lieu d'accueil parents/enfants et les prestations de service pour le fonctionnement du centre social du Gour de l'Arche et les espaces de vie sociale de Clos Chassaing/le Toulon ;
- Le remboursement par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) du salaire du poste de chef de projet «Action Cœur de Ville » ;
- Le mécénat pour l'organisation du Festival du Livre Gourmand ;
- Une subvention Agrimer relatif au programme « lait et fruits à l'école » ;
- Une participation de la CARSAT pour les actions du centre social.

Au total, le produit du chapitre « dotations/participations » s'élève à 11 065 000 € contre 10 475 000 €.

1.1.3. Autres recettes



→ **A. Produits des services :**

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) concernent principalement les recettes tarifaires des services aux usagers ainsi que les redevances d'occupation du domaine public et s'établissent à 2 657 000 €, en hausse de 14,23 %, principalement due à de nouveaux marchés de vente de repas à des tiers.

Une révision des tarifs est à l'étude pour une application dès 2026.

Ce poste est composé principalement de :

- Redevances d'occupation du Domaine Public et redevance de la centrale photovoltaïque : 221 510 € ;
- La facturation des activités périscolaires et de restauration scolaire intégrant le repas à 1 € pour les enfants des écoles maternelles : 762 667 € ;
- La vente de repas à des tiers (CCAS de Périgueux, CCIAS du Grand Périgueux et de la communauté Val de Dronne) : 862 000 € ;
- Les régies de recettes des différents services de la collectivité (musées, centre culturel, service des sports, vente de concessions dans les cimetières, droit de stationnement payant sur la voirie, évènementiel...) 284 500 € ;
- Le forfait post- stationnement : 220 000 €.

→ **B. Autres produits de gestion courante**

Ce compte retrace les loyers, les remboursements d'assurance suite à des sinistres, les locations de salles et charges locatives. Il est estimé à 247 000 €.

→ C. Atténuation de charges

Ce poste retrace les opérations de stock de la boutique Vesunna et les remboursements de charges de personnel (indemnités journalières) pour la somme de 311 000 €.

1.1.4. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 408 000 € et correspondent à l'amortissement de subventions perçues pour des immobilisations corporelles (108 000 €) et à l'intégration des travaux en régie (300 000 €).

1.1.5. Le résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement du budget principal 2025. Il a fait l'objet d'une approbation lors de la présentation du Compte Financier Unique en conseil municipal de février 2026. Son montant est de 2 477 603,03 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES	34 589 500,00 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	11 065 000,00 €
PRODUIT DES SERVICES	2 657 000 ,00 €
AUTRES RECETTES	612 596,97 €
OPERATIONS D'ORDRE	408 000,00 €
REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 477 603,03 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 809 200,00 €

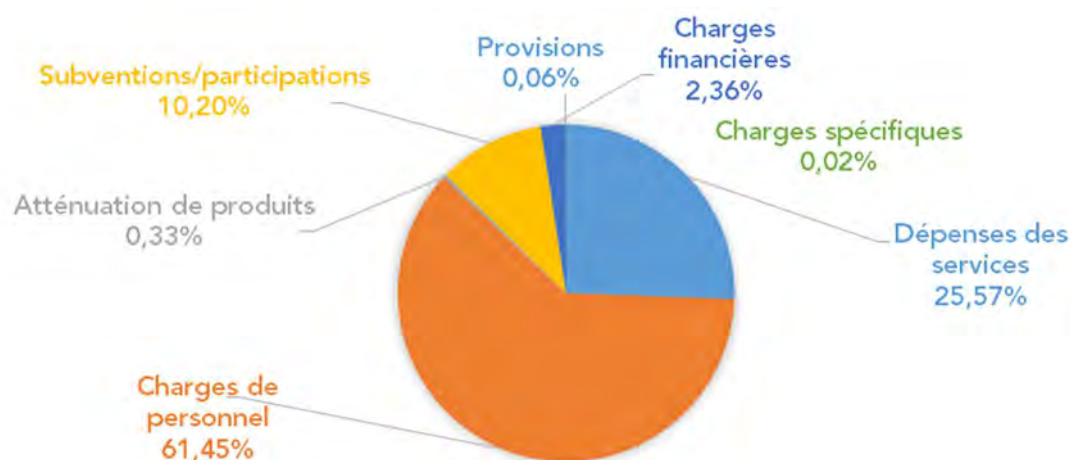
1.2. LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 51 809 200 € sont réparties entre les opérations réelles pour 44 993 800 €, en hausse de 1,98 % contre 1,6 % en 2025 et les opérations d'ordre pour 6 815 400 € dont 3 595 400 € de virement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution
Charges à caractère général	11 770 090	11 492 900	10 958 000	11 507 000	+ 5,01%
Charges de personnel	25 500 000	26 900 000	27 300 000	27 650 000	1,28 %
Atténuation de produits	60 500	50 500	66 000	150 400	127,88 %
Autres charges de gestion courante	3 543 353	4 073 000	4 617 000	4 590 000	0,58 %
Charges financières	738 000	905 000	1 156 000	1 060 000	- 8,30 %
Charges spécifiques	698 750	5 000	5 000	8 400	68 %
Provisions		20 000	20 000	28 000	40 %
TOTAL DEPENSES REELLES	42 310 693	43 446 400	44 122 000	44 993 800	1,98 %

Structure des dépenses réelles :



1.2.1. Les dépenses des services : 11 507 000 €

Ce chapitre correspond aux dépenses courantes telles que les achats de matériaux, fournitures, petit équipement, les consommations d'eau et d'énergie, les contrats de maintenance, les prestations de services, l'entretien des bâtiments et du parc de véhicule ou encore les assurances, pour l'ensemble des services.

Comme indiqué lors de la présentation du rapport des orientations budgétaires, malgré la maîtrise des dépenses des services, il est important de préciser que certains postes sont incompressibles, d'autres sont en augmentation due au contexte économique ou à une augmentation des activités des services. Pour les plus significatifs, on trouve :

- Le budget exceptionnel pour le passage du Tour de France : 136 600 € ;
- Un budget supplémentaire de 100 000 € pour enlèvement des déchets des manifestations agricoles ;

- Le prix de l'électricité (éclairage public) passe de 15,908c€/KW.h à 25,7c€/KW.h soit 178 000 € de plus qu'au BP 2025 ;
- Le budget « denrées alimentaires » de la cuisine municipale en hausse, en lien avec de nouveaux marchés de prestations pour la collectivité (augmentation également des recettes) : + 355 00 € ;
- La mise en place des paniers de produits locaux saisonniers et/ou bio préparés par la cuisine municipale pour les femmes enceintes dès le 4ème mois de grossesse : + 50 000 €.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES SERVICES PAR PÔLE



1.2.2. Les charges de personnel

La maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur pour la collectivité. Pour 2026, la masse salariale est portée à 27 650 000 € et représente 61,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
22 600 000	23 200 000	24 300 000	25 500 000	26 900 000	27 300 000	27 650 000
0	+ 2,65 %	+ 4,7 %	+ 4,9 %	+ 5,5 %	+ 1,49 %	+ 1,28 %

Cette hausse de 1,28 % s'explique par les facteurs d'évolution suivants :

- Des mesures gouvernementales (+ 635 000 €) :
 - Participation au financement du déficit de la CNRACL, pour la 2^{ème} année, avec un accroissement des cotisations employeurs de 3 points, soit une dépense supplémentaire de 310 000 € ;
 - Participation employeur à la Prévoyance et à la mutuelle des agents : + 220 000 € ;
 - Hausse des charges patronales : + 80 000 € ;
 - Revalorisation du SMIC : + 25 000 €.
- Des mesures propres pour toutes les collectivités :
 - Prévision des évolutions de carrière des agents de la collectivité (Evolution du Glissement Vieillesse Technicité – GVT) : + 195 000 €.
- Des mesures propres à la collectivité :
 - Diverses mesures en faveur de la rémunération des agents : poursuite de la déprécarisation (+ 67 K€), heures supplémentaires pour les animations (+80K€).

1.2.3. Les atténuations de produits : 150 400 €

Ce chapitre comprend le remboursement au Trésor Public de la THLV (Taxe d'Habitation sur les logements vacants) perçue à tort suite à des demandes d'exonérations des propriétaires (prévision 130 000 €) ainsi que le reversement du produit de la taxe foncière au Grand Périgueux (pour 50%) compris dans le périmètre du quartier d'affaires (20 000 €).

1.2.4. Les autres charges de gestion courante : 4 590 000 €

Ce poste regroupe principalement les subventions aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale et à l'EPIC tourisme, les contributions obligatoires, les participations (Pass culture et Pass Sport) ainsi que les indemnités de fonction des élus.

a) Les subventions

La Ville poursuit sa politique en faveur des associations grâce à un accompagnement non seulement financier, mais aussi logistique et par les aides en nature. L'enveloppe est fixée à 1 549 000 €. L'enveloppe est maintenue au niveau des années précédentes réajustée de la dissolution de Sinfonia.

Ces associations garantes d'une animation et d'un lien social essentiels sont des partenaires privilégiés de la collectivité et il est donc indispensable de maintenir le niveau de subventions versées.

Chaque demande de subvention a fait l'objet d'une étude ce qui a permis de définir les besoins de chacune d'entre elles (voir délibération spécifique).

La Ville maintient également son soutien au CCAS à hauteur de 800 000 € dont une subvention pour le programme de réussite éducative à hauteur de 40 000 €. Cette participation est augmentée de 35 000 € pour l'organisation du Noël des aînés et de 10 000 € pour le recrutement d'une assistante sociale du personnel qui sera mutualisée entre les deux structures.

Enfin, la ville a inscrit dans son budget une subvention pour le fonctionnement de l'EPIC tourisme de 415 000 €, en légère hausse par rapport à 2025 pour tenir compte du nouveau bail de location du 1^{er} étage souscrit courant 2025 après l'incendie survenu rue de la Sagesse.

b) Les contributions obligatoires et participations :

La contribution versée par la Ville à l'UDOGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) pour les frais de fonctionnement de ces structures ainsi qu'à la Calandreta s'élève à 329 000 € ; le forfait par élève dans le cadre de la nouvelle convention pour la rentrée scolaire 2025/2026 s'établit à 942 € contre 932 € en 2025.

Suite au transfert du conservatoire de musique au conservatoire départementale, la participation annuelle est fixée à 648 000 €. Celle-ci est composée d'une dotation, cristallisée pour les futures années à 402 536 € à laquelle il convient d'ajouter une adhésion par acompte mensuel en fonction du nombre d'élèves.

Dans le cadre de la fourrière animale, la participation au fonctionnement de la SPA, calculée sur le nombre d'habitants de la commune est 32 000 € ;

Les contributions à reverser au Grand Périgueux se répartissent ainsi :

- Programme Amélia : 25 000 € ;
- Reversement de la subvention versée par l'Etat pour la compétence en matière d'accueil du jeune enfant : 24 394 € ;
- Plan guide : 18 000 € : reversement de la part de la commune à l'élaboration du plan guide par le Cabinet Musard.
- Action cœur de ville : 8 400 € (reversement d'une partie de la subvention pour le poste de chef de projet d'ACV) ;

A cela, s'ajoutent des participations en faveur des habitants de Périgueux :

- Pass Sport pour les enfants de 3 à 10 ans inscrits dans un club sportif de Périgueux ou dans une association sans équivalence sur la commune : 37 500 € ;
- Passeport culture pour les activités du conservatoire de musique et l'école de dessin : 21 500 € (Réalisé 2025 : 21 734 € pour 33 passeports en arts plastiques et 195 en musique) ;
- Participation à l'achat de pièges à moustiques tigres : 3 000 € (29 pièges remboursés 2025).

- Une participation forfaitaire au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : 14 000 €

c) Les autres dépenses :

- Indemnités, cotisations et formation des élus : 413 000 € ;
- Abonnements et redevances informatiques (informatique en nuage) dont la redevance pour le changement de messagerie : 146 000 € ;
- Pertes sur créances irrécouvrables (voir délibération spécifique) : 27 000 € ;
- Secours destinés au paiement des obsèques des défunts déclarés « indigents » : 10 000 €.

1.2.5. Les charges financières

Les intérêts de la dette représentent 2,35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières sont stabilisées à 1,060 M€ et comprennent le paiement des intérêts de la dette, les intérêts courus non échus, les frais de commission bancaire ainsi qu'une prévision d'intérêts dans le cas de l'utilisation de la ligne de trésorerie si les subventions d'équipement attendues venaient à ne pas être versées dans les temps.

En zone euro, les marchés attendent deux à trois hausses de taux de la Banque Centrale Européenne d'ici la fin de l'année. L'inflation de ces prochains mois sera déterminante sur une possible évolution des taux d'intérêts.

1.2.6. Les charges spécifiques

Ce chapitre en M57 ne comprend plus que 8 400 € d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

1.2.7. Les provisions

La constitution d'une enveloppe pour créances douteuses et irrécouvrables est prévue à hauteur de 28 000 €.

Certains titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses par le Service de Gestion Comptable auprès des redevables en cas de non-paiement. Ces sommes sont qualifiées de créances douteuses et il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif.

1.2.8. Les opérations d'ordre

Pour un montant total de **6 815 400 €**, les opérations d'ordre budgétaires comprennent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 3 220 000 € ainsi que le prélèvement au profit de la section d'investissement pour 3 595 400 €.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE GESTION	43 897 400,00 €
CHARGES FINANCIERES et SPECIFIQUES	1 096 400 ,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	6 815 400,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 809 200,00 €

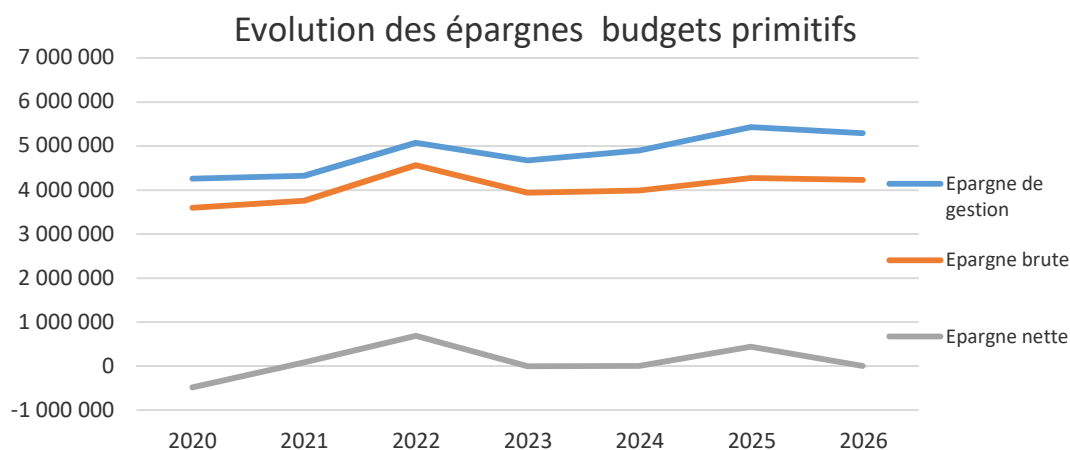
1.3. LES RATIOS D'ANALYSES FINANCIERES

COMPARAISON DES EPARGNES DES BUDGETS PRIMITIFS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Épargne de gestion	4 255 420	4 323 738	5 074 184	4 674 159	4 898 580	5 429 298	5 289 797
Épargne brute	3 598 620	3 757 738	4 563 184	3 936 159	3 993 580	4 273 298	4 229 797
Épargne nette	-482 380	87 738	687 184	159	8 580	443 298	4 797

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne sert à rembourser le capital de la dette.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente l'excédent après remboursement des emprunts. Il s'agit du reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses investissements.



	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Epargne de gestion	5 429 298	7 608 704	5 289 797
Epargne brute	4 273 298	6 490 840	4 229 797
Taux d'épargne brute	8,91%	13,13 %	8,67 %
Remboursement en capital de la dette	3 830 000	3 827 618	4 225 000
Epargne nette	44 3298	2 663 222	4 797
Encours de dette	35 M€	42,27 M€	42,27 M€ 1 ^{er} janvier Au 31/12 : 38,05 M€
Capacité de désendettement	8,19 ans	6,51 ans	1 ^{er} janvier : 9,99 ans 31/12 : 9 ans

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer la part des recettes qui peuvent être allouées à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et d'autofinancer les investissements.

Le taux de 7 % représente le seuil limite ; en dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette.

La capacité de désendettement de la commune est un indicateur qui informe sur le poids de la dette de la collectivité par rapport aux marges de manœuvre dont cette dernière dispose pour la rembourser.

C'est l'encours de dette divisée par l'épargne brute, qui exprime le nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne.

Cette capacité de désendettement doit être inférieure à 12 ans, 15 ans étant considérée comme la zone dangereuse.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève à 20 846 563,40 € en dépenses et en recettes et est répartie comme suit :

2.1. LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à **20 846 563,40 €** dont 13 731 163,40 € de recettes réelles, 7 115 400 € d'opérations d'ordre et 3 298 612,81 € de restes engagés.

2.1.1. Recettes d'équipement

Le montant total des recettes d'équipement est estimé à 3 048 000 €.

- Subventions d'investissement : 2 048 000 €

Elles sont liées aux différents projets et correspondent principalement à des soldes, la demande de versement ne pouvant intervenir qu'une fois les décomptes généraux définitifs des opérations réceptionnés.

- Parc des sports et de loisirs : soldes DSIL et Grand Périgueux : 727 000 € ;
- Sans Réserve : soldes FNADT et Caisse d'allocations familiales : 141 000 € ;
- 1 arbre 1 jour : solde fonds vert 115 700 € ;
- Programme de gestion des eaux pluviales : désimperméabilisation des sols solde Fonds vert : 168 000 € ;
- Rénovation thermique gymnase Bertran de Born: solde fonds vert 69 000 € ;
- Mobilier et parcours de motricité Villes Amies des Aînés : solde 16 000 € ;
- Appel à projet CITEO recyclage des déchets : 60 500 €.

A ces subventions, s'ajoute le produit des amendes de police estimé à 600 000 €, l'Etat n'ayant pas encore notifié le montant à ce stade de la préparation budgétaire.

- Emprunt :

En 2026, le besoin d'emprunt pour équilibrer le budget est estimé à 1 000 000 € pour financer les dépenses d'équipement en complément des autres ressources.

Il s'agit là, bien entendu, d'une inscription budgétaire et que seul le montant nécessaire sera mobilisé en fonction des réalisations de l'exercice 2026, en dépenses comme en recettes.

L'endettement de la collectivité s'établit à fin 2025 à 42,27 M€. Sans emprunt nouveau en 2026, le capital restant dû au 31 décembre 2026 sera de 38,05 M€.

2.1.2. Recettes financières

Le montant des recettes financières est de 7 284 550,59 €.

Elles sont composées :

- Du remboursement de la TVA sur les investissements de 2025, estimé à 2 660 000 € ;

- D'une cession immobilière de 138 000 € 2 avenue Daumesnil (délibération du 26/11/2025) ;

- Du solde des ventes de l'école maternelle du Gour de l'Arche au conseil départemental et de la crèche Mercier à l'association Saint Michel, pour 425 000 € ;

- D'un remboursement d'un emprunt contracté pour financer les travaux d'eau pluviale et resté dans l'actif de la ville pour 16 600 €.

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé de 4 044 950,59 € ;

- D'une opération pour compte de tiers à hauteur de 100 000 €. Il s'agit d'inscrire en dépense comme en recette les travaux d'urgence à prévoir sur l'immeuble 13 cours Fénelon qui menace de s'effondrer. La collectivité doit se substituer propriétaire défaillant au titre du pouvoir du maire.

2.1.3. Opérations d'ordre : 7 115 400 €

Comprenant le virement de la section de fonctionnement pour 3 595 400 €, l'amortissement des biens mobiliers pour 3 220 000 € et l'intégration de frais d'études pour 300 000 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES EQUIPEMENT	3 048 000,00 €
RECETTES FINANCIERES	7 284 550,59 €
Dont EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	4 044 950,59 €
RESTES A REALISER	3 298 612,81 €
RECETTES D'ORDRE	7 115 400,00 €

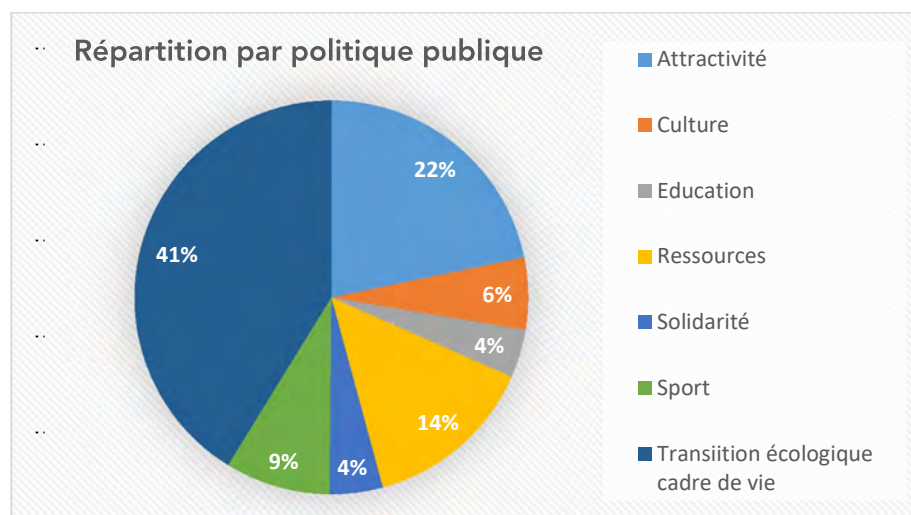
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 20 816 563,40 €

2.2. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement, les dépenses financières, le résultat reporté et les opérations d'ordre pour un montant total de 20 846 563,40 € dont 4 564 386,21 € de restes à réaliser.

2.2.1. Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement regroupent les immobilisations incorporelles (études et logiciels) et corporelles (acquisitions), les immobilisations en cours (travaux) et les subventions. Elles s'élèvent à 8 470 000 €.



Les investissements se répartissent par article budgétaire de la manière suivante :

→ A. Etudes et logiciels : 296 000 € (chapitre 20)

Ce poste regroupe :

- Les frais d'études pour 256 000 € concernent principalement :
 - 100 000 € : engagement avec la SEMIPER et diagnostics bâtementaires complémentaires à prévoir ;
 - 50 000 € : mise en œuvre de la partie restauration-préservation des vestiges du parcours gallo-romain ;
 - 35 000 € : enveloppe pour lancer des études ;
 - 30 000 € : études de faisabilité (reprise toiture du musée Vésunna et déshumidification du magasin de conservation de la médiathèque) ;
 - 25 000 € : inspection des ouvrages d'art ;
 - 10 000 € : déploiement d'itinéraires cyclables.

- Les acquisitions de logiciels pour 40 000 € (évolution des applications métier et passage).

→ B. Subventions : 1 734 851 € (chapitre 204)

- Apurement partiel de la dette de l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine : 1 200 000 € - année 2 ;
- Aide au Plan Stratégique Patrimonial (PSP) accordée à Périgord Habitat (réhabilitations Pozzi, Lakanal, Braille ; démolition Mondoux) : 222 300 € ;
- Programme Amélia : 150 000 € ;
- Attribution de compensation en investissement suite au transfert des compétences assainissement et eaux pluviales et tourisme : 113 000 € ;
- Aide au commerce : 50 000 € ;

→ C. Acquisitions : 3 184 149 € (chapitre 21)

Dépenses par politiques publiques :

- Espaces publics : 1 103 100 €

Principalement, cette enveloppe comprend 350 000 € d'acquisitions foncières, 200 000 € de bornes pour la fermeture de rues, 164 000 € pour du mobilier urbain en réponse à l'appel à projets de CITEO « collecte pour recyclage des déchets d'emballage ménagers issus de la consommation hors foyer », 100 000 € pour le renouvellement de l'éclairage public en leds. Sont compris également le renouvellement de matériel de signalisation verticale, horizontale et feux tricolores, d'éclairage public, de mobilier urbain, la mise en conformité des aires de jeux, le renouvellement de matériel et d'engins pour les espaces verts, réfection du portail du cimetière animalier et achat d'un conteneur de stockage ;

- Moyens généraux : 429 000 € :

Tous les ans une enveloppe est réservée au renouvellement du parc de véhicules ; cette année, est prévu l'achat d'un chargeur télescopique, un mini utilitaire « Goupil », un hayon camion, un fourgon plateau bâche, un fourgon mini-bus et une moto-crottes. A cela se rajoute le renouvellement de matériel de festivités dont une partie des chalets et un plancher pour chapiteau ;

- Sécurité : 388 000 €

Installation de caméras sur le parvis de la gare pour le compte du Grand Périgueux, renouvellement des serveurs informatiques et matériel de réseau incendie, renouvellement du matériel de la police municipale et achat de caméras piétons, installation de caméras en entrée de ville, alarmes anti-intrusions dans les écoles. Ces dernières inscriptions ont fait l'objet de demandes de subventions au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance) ;

- Patrimoine bâti : 387 750 €

Il s'agit de l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments municipaux (plan Ad'AP, plan canicule et le renouvellement de mobilier et d'outillage pour les services) ;

- Culture : 258 800 €

Il est principalement prévu dans cette enveloppe la sécurisation des passerelles de faces de la grand salle du théâtre, la mise aux normes du système incendie au MAAP et la restauration d'œuvres, le renouvellement du parc de projecteurs et la conservation préventive des collections de Vésunna ;

- Sports : 172 000 €

Comme chaque année, il est prévu la réfection des courts de tennis et le renouvellement du matériel du service des sports. A cela s'ajoute la rénovation des sols du gymnase du Gour de l'Arche qui pourrait être financé pour moitié par le Conseil départemental ;

- Education : 171 000 €

Renouvellement du matériel de la cuisine centrale ;

- Administration : 99 000 €

Renouvellement de PC, portables et téléphonie ;

- Citoyenneté : 92 000 €

Solde du budget participatif et travaux d'entretien dans les cimetières ;

- Attractivité : 37 500 €

Renouvellement des illuminations de Noël et théâtralisation.

- Pôle santé au travail : 15 000 € pour l'adaptation de postes.

→ D. Travaux : 3 255 000 € (chapitre 23)

Principales opérations :

- Aménagement de terrains pour 130 000 € :

- Plantations d'arbres : 30 000 € ;
- Aménagement d'un nouvel espace vert aux Mondoux : 100 000 €.

- Constructions pour 1 480 000 € :

- Plan chaudière : 430 000 € ;
- Couverture des padels : 300 000 € ;
- Parc des sports et de loisirs, complément de crédits pour la maîtrise d'œuvre sur travaux supplémentaire : 190 000 € ;
- Réfection de la toiture terrasse de Vésunna : 185 000 € ;
- Travaux dans les écoles et retrait amiante : 130 000 € ;
- Plan toiture : 100 000 €.

- Installations, matériel et outillage techniques pour 1 495 000 €

- Voirie durable : 1 060 000 € ;
- Aménagement végétalisation Montaigne : 250 000 € ;
- Enfouissement des réseaux : 120 000 € ;
- Travaux de signalisation : 45 000 € ;
- Passage de la fibre optique : 25 000 €.

- Restauration de biens historiques et culturels pour 150 000 €

- Cristallisation des ruines du parcours gallo-romain.

2.2.2. Dépenses financières : 4 225 000 €

- Remboursement du capital pour 31 lignes de contrats ;
- Opération pour compte de tiers : 100 000 € (péril immeuble 13 cours Fénelon).

2.2.3. Opérations d'ordre : 705 000 €

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 105 000 € correspondant à l'amortissement de subventions perçues et l'intégration des travaux en régie pour 300 000 € (Réciprocité avec les recettes de fonctionnement) ainsi que le transfert de frais d'études suivies de réalisation pour 300 000 €.

RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT	8 470 000,00 €
DEPENSES FINANCIERES	4 225 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE	708 000,00 €
RESTES A REALISER	4 564 386,21 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	2 779 177,19 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 846 563,40 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES /DEPENSES : 51 809 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES/DEPENSES : 20 846 563,40 €

POUR UN TOTAL DE 72 655 763,40 €